

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/03/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/03/2014

Délibération n° D-2014-50

**Création de 2 emplois occasionnels pour le festival TECIVERDI
2014**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU

Excusés :

Madame Blanche BAMANA.

Direction Ressources Humaines

**Création de 2 emplois occasionnels pour le festival
TECIVERDI 2014**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La gestion du Festival TECIVERDI 2014 exige un renfort de l'équipe en place en amont et pendant les manifestations afin d'assurer dans de bonnes conditions des missions particulières telles que :

- le suivi de l'organisation de l'accueil des intervenants et des artistes (hébergement et transport), la gestion des accès (badges) aux lieux du festival,
- le suivi de l'organisation du catering pour les intervenants, artistes et techniciens, l'organisation et le suivi des espaces de restauration/bar autour du site de Boinot (interlocuteurs, restaurateurs),
- l'aide à la gestion des bénévoles,
- l'accueil téléphonique polyvalent.

A cet effet, il est nécessaire de créer sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 :

- 1 emploi occasionnel d'assistant de production pour une durée de 3 mois entre mai et juillet. Cet emploi sera rémunéré sur l'un des échelons de la grille indiciaire d'adjoint d'animation de 2^e classe,
- 1 emploi de chargé de production pour une durée de 2,5 mois entre mai et juillet en contrat via le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), rémunéré à 11 euros/l'heure maximum.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 2 emplois occasionnels pour le festival TECIVERDI 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON